

adopté

**S É N A T**

le 17 décembre 1976.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'adhésion de la République française à l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement, signé à Washington le 8 avril 1959.*

**(Texte définitif.)**

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article premier.

Est autorisée l'adhésion de la République française, dans les conditions prévues par les « normes générales régissant l'admission des pays extra-régionaux comme membres de la Banque » et par

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2590, 2665 et in-8° 591.

Sénat : 146 et 161 (1976-1977).

la résolution de l'assemblée des gouverneurs de cette banque en date du 27 août 1976, à l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement, signé à Washington le 8 avril 1959, dans sa rédaction en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> juin 1976, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

## Art. 2.

Le Ministre chargé de l'Economie et des Finances est autorisé à souscrire pour le compte de l'Etat une participation au capital de la Banque interaméricaine de développement et une contribution au fonds des opérations spéciales de ladite banque dans les conditions prévues par les textes visés à l'article premier.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le le 17 décembre 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au numéro 2590 de l'Assemblée Nationale.